



Contrat de prestations de services – conditions de résiliation

Par **Pax_Romana**, le **05/06/2021** à **19:35**

Bonjour,

Etant un particulier, j'ai eu l'occasion de signer un contrat de prestations de services me liant à une société de nettoyage.

Des prestations ont été réalisées sur une période d'un peu moins de 3 années.

Ce contrat de service a été établi pour une durée indéterminée assorti d'une durée ferme et irrévocable de 36 mois (soit 3 ans).

Pour ce qui est des conditions de résiliation de ce contrat, il est stipulé ce qui suit : « vous pouvez mettre fin à votre contrat au terme de la période minimale d'abonnement par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 2 mois avant la date d'anniversaire du contrat. »

Or, la date d'anniversaire de ce contrat arrivera déjà dans un mois et je n'ai pas eu la présence d'esprit de réagir à temps.

Aussi, que me recommanderiez-vous de faire ?

En l'état, je pense adresser au plus vite un courrier à cette société l'informant de mon souhait de résilier ce contrat à la date d'anniversaire de ce contrat.

Il s'avère dans le même temps, que cette société n'a pas pris l'initiative de me rappeler les conditions de résiliation de ce contrat.

Aussi, pensez-vous que je puisse me prévaloir de l'article 136-1 du Code de la consommation encadrant l'obligation d'information du prestataire dans le cadre d'une reconduction tacite ?

Je vous en remercie

Samuel

Par **Pax_Romana**, le **05/06/2021** à **20:42**

Je vous précise également que dans le cas présent, je suis client de cette société de prestation d'entretien.